

ments ni leur enthousiasme à l'égard du discours du trône.

Non pas que je veuille soulever une objection, mais j'estime que la pratique suivie d'une année à l'autre, sauf en 1958, mérite d'être maintenue, c'est-à-dire que, le jour d'ouverture, le Gouverneur général fasse son discours au nom du gouvernement et que, le lendemain, les motionnaires fassent les leurs. Ainsi, on peut examiner à fond le discours du trône, ce qui est très difficile dans l'espace de quelques heures. Je ne soulève pas d'objection, je le répète, mais la discussion du discours du trône eût été plus complète si l'on avait agi de la sorte, quitte à ne pas achever le débat avant le congé de Pâques.

Je n'ai pas l'intention aujourd'hui d'examiner par le détail le programme législatif. D'autres députés traiteront de questions particulières. Toutefois, je compte en critiquer certaines parties et, si le premier ministre me permet d'utiliser son expression, je ferai une pause mesurée quand il me répondra, de façon qu'on puisse nous expliquer plus à fond certains aspects du discours du trône. Si l'on propose un sous-amendement, j'espère avoir alors le privilège de traiter des arguments invoqués par le premier ministre.

• (3.20 p.m.)

Je tiens à dire dès maintenant que je soutiendrai entièrement à toute proposition du gouvernement visant à rendre le Parlement plus efficace. La réputation du Parlement a grandement souffert depuis deux ans. Ce malheureux état de choses est facile à expliquer; il est attribuable au manque d'organisation dans nos travaux et à l'incompétence du gouvernement. De fait, un seul aspect de l'accord sur l'industrie des pièces d'automobile plaît au gouvernement, celui qui lui permet de changer automatiquement d'opinion. En effet, il est devenu axiomatique de dire que la Chambre peut toujours s'attendre à un retrait, à un amendement ou à une substitution lorsqu'elle est saisie d'une politique importante.

Le gouvernement prétend, je le sais, que si nous n'en avons pas accompli davantage au cours de la dernière session, c'était à cause de l'obstruction. Ma foi, quiconque est de cet avis n'a qu'à lire le discours du trône

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

où le gouvernement fait dire au Gouverneur général combien la dernière session, la deuxième de la vingt-sixième législature, a permis de belles réalisations. Tout au long de ce discours, le Gouverneur général expose en détail les nombreuses mesures insérées dans nos recueils de lois et les dispositions efficaces prises par le Parlement au cours de cette session. Il est bon, je pense, de lire ce discours, mais je n'ai pas l'intention de le citer en détail, car il s'explique par lui-même. Le Parlement souffre, mais c'est à cause des sottises innombrables d'un gouvernement prédisposé aux accidents dès le jour où il a pris en main l'administration du pays.

Nous avons pris pour règle d'appuyer les mesures législatives présentées qui sont avantageuses, et nous continuerons d'agir ainsi. Nous allons réclamer des changements et des modifications. Nous devons nous acquitter de nos responsabilités, comme nous l'avons fait vendredi dernier, alors que, par suite des vives protestations de la loyale opposition de Sa Majesté, le gouvernement a été empêché de faire adopter des modifications à des lois en recourant au stratagème des crédits supplémentaires. Nous avons mis fin à cet abus et j'espère que ce sera pour toujours.

Nous ferons tout en notre pouvoir, et chacun d'entre nous a une grande responsabilité à cet égard, afin de nous assurer que le Parlement est aussi efficace que possible sans priver les députés de leurs droits ni saper ces droits de façon quelconque et tout en respectant la mission parlementaire. Je sais que certains croient que le Parlement devrait fonctionner comme une entreprise. C'est ce que croyaient Hitler et Mussolini.

Je sais qu'un grand nombre estiment que l'opposition devrait être supprimée. Monsieur l'Orateur, lorsqu'il n'y a pas d'opposition une dictature surgit. Parfois, on trouve une dictature en dépit de l'existence d'une opposition, notamment lorsqu'un gouvernement refuse de fournir des renseignements. Nous en avons eu un exemple aujourd'hui même à propos de cette magnifique institution, la Gendarmerie royale. J'ai posé une question à ce sujet. Le ministre responsable, semble-t-il, n'en a pas parlé au premier ministre. Ce n'est pas la première fois que le ministre de la Justice néglige de mettre le premier ministre au courant. Si ces nouvelles ne sont pas fondées,